



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité de La Corne

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 133 RELATIVEMENT À L'INSTALLATION DU PONCEAU

**CONSIDÉRANT** que lors d'une demande d'installation de ponceau dans une entrée, notre réglementation municipale n'a jamais prévu les cas où aucune installation de ponceau n'est nécessaire ;

**CONSIDÉRANT** que dans certains secteurs du territoire de La Corne, l'installation d'un ponceau pour une entrée est superflue étant donné l'aménagement des terrains ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à l'assemblée régulière du 6 octobre 2003 par monsieur Michel Lévesque;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Gabrielle Therrien, appuyé par monsieur Renald Moreau et unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro 133, soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

#### ARTICLE 1

##### INSTALLATION D'UN PONCEAU DANS UNE ENTRÉE

L'obligation pour un contribuable d'installer ou non un ponceau dans une entrée privée, commerciale, industrielle, institutionnelle, d'exploitation agricole, virée d'autobus ou autres, sera laissée à la discrétion de l'inspecteur(trice) municipal(e) qui devra se rendre sur les lieux visés par la demande pour vérification de la pertinence de ladite installation.

#### ARTICLE 2


##### AUTORISATION ÉCRITE À METTRE AU DOSSIER


L'obligation pour l'inspecteur(trice) municipal(e) d'émettre une autorisation écrite dans le cas où l'installation d'un ponceau ne serait pas obligatoire. Ladite autorisation sera classée dans le dossier du contribuable.

#### ARTICLE 3

##### ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

  
Yvon Vigneault  
Maire

  
Magella Guévin  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le : 6 octobre 2003  
Règlement adopté le : 3 novembre 2003  
Règlement publié le : 12 novembre 2003  
Règlement en vigueur le : 12 novembre 2003